



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMUNE DU PLANAY  
SEANCE DU 26 JUIN 2025**

**Délibération 014-2025**

L'an Deux mille vingt-cinq, le vingt-six juin à dix-huit heures,  
le Conseil municipal de la commune du Planay légalement convoqué le dix-neuf juin deux  
mille vingt-cinq  
sous la Présidence de Jean-René BENOIT, Maire

**Présents :** Lucas ARTICO, Jean-René BENOIT, Bernard BLANC, Rudy BLANC, Lydie LEROY, Mickaël VALESCH

**Absents excusés :** Julie CARRE (sans pouvoir de vote donné)  
Fabrice COLLETTE (Pouvoir à Jean-René BENOIT)  
David FARINHA DE SOUSA (Absent)  
Caroline GROMIER (Pouvoir à Mickaël VALESCH)

**Secrétaire de séance :** Bernard BLANC

Nombre en Membres : 11  
En exercice : 10  
Suffrages exprimés : 8  
Votes pour : 8  
Votes contre : 0  
Ne prend pas part au vote : 0

**OBJET :** Information sur l'exercice du droit de préemption pour la vente de la parcelle E1412 située 108, impasse de l'usine

Monsieur le Maire informe les membres de l'assemblée que l'office notariale BOUDET GARCIN COSTA a transmis une déclaration d'intention d'aliéner pour la parcelle E1412 située 108, impasse de l'usine reçu en mairie le 25 avril 2025.

Monsieur le Maire précise que les biens concernés ne présentent pas d'intérêt communal.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L.213-1 et suivants et R.213-4 et suivants ;
- Vu la Déclaration d'Intention d'Aliéner établie par Me Anaïs COSTA portant sur le bien cadastré E1412 ;
- Considérant que l'acquisition du bien ne présente pas un intérêt communal

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des personnes présentes ou représentées

**RENONCE** à exercer son droit de préemption sur la parcelle E1412 ;

**AUTORISE** le maire ou son représentant à signer tous les documents de

« Certifié exécutoire, dument habilité aux présentes  
Conformément à la loi du 2 mars 1982 »  
Pour extrait conforme,

Le Maire,

Jean René BENOIT

